

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Récupération des déchets - Un front commun s'élève contre le financement public aux restaurateurs](#)

## Récupération des déchets - Un front commun s'élève contre le financement public aux restaurateurs

Louis-Gilles Francoeur 22 mars 2011 Actualités sur l'environnement

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) a accueilli «défavorablement» hier l'octroi de subventions, pouvant atteindre 12 millions, que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et Éco Entreprises Québec accorderont sur cinq ans à une association de restaurateurs œuvrant dans la récupération des déchets.

Pour le front commun, la création de la Table pour la récupération hors foyer, qui regroupe 2700 restaurants, bars et hôtels, est une «initiative d'entreprises privées» qui doivent comme tous les autres acteurs économiques apporter leur contribution en récupérant leurs déchets. Et pas aux frais des contribuables, d'ajouter le président du front commun, Serge Garant, qui est aussi le président du Conseil régional de l'environnement de Laval.

La politique québécoise de gestion des déchets oblige tous les secteurs commerciaux et industriels à récupérer les matières recyclables qu'ils mettent sur le marché, soit de leur propre initiative ou en payant Éco Entreprises pour financer les collectes municipales.

En tout, selon le bilan de la Table, les 2700 membres ont récupéré 9000 tonnes de matières recyclables, auparavant éliminées. Cet objectif a été atteint avec un taux de contamination de 4 % seulement, ce qui se comparerait aux résultats obtenus dans le secteur résidentiel.

Trois restaurants, bars et hôtels sur quatre — qui sont membres de la Table — récupèrent la totalité de leurs matières recyclables. Mais 15 % refusent de participer. Selon le bilan déposé hier, 41 % des 18 000 restaurants, bars et hôtels de la province participent au mouvement de récupération.

Pour le front commun écologiste, les 625 000 \$ versés annuellement par la SAQ et les 300 000 \$ versés par Recyc-Québec font en sorte que les initiatives de cette Table du secteur de la restauration «influenceront la décision du gouvernement sur l'abolition ou non de la consigne sur les bouteilles de boissons gazeuses». C'est d'ailleurs en parlant du «déclin de la consigne publique, qui est pourtant un des meilleurs modes de récupération des contenants», que le front commun a interprété l'annonce des subventions gouvernementales d'hier.

récupération, front commun, déchet

Haut de la page